

PERMIS DE CONDUIRE

DEMANDE DE DUPLICATA

- Perte Vol Changement matrimonial Détérioration

IDENTIFICATION (partie à compléter)

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : (mobile) : (obligatoire)
Adresse mail : @.....

PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Déclaration de perte (la déclaration est **obligatoirement** établie en Préfecture) ou de vol (Commissariat ou gendarmerie)
 - Formulaires Cerfa n° 14882*01 **et** Cerfa 14948*01 complétés et signés en NOIR
 - Photocopie Carte Nationale d'Identité recto-verso ou Passeport
 - Justificatif de domicile : *facture datant de moins de 3 mois : d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile, avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer. La photocopie d'une facture électronique est acceptée. Si hébergé : facture au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur signée par ses soins + photocopie de sa pièce d'identité.*
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes portant au verso vos nom et prénom (une photo par Cerfa)
 - Timbre fiscal de 25 euros (pour perte ou vol)
 - Photocopie recto-verso du permis de conduire (si détérioration du titre ou changement matrimonial)



Nota bene : La complétude du dossier ne préjuge pas de sa conformité réglementaire.

- Votre dossier sera traité en priorité. Dans le cas d'une perte ou d'un vol, votre titre vous sera adressé directement au domicile. Pour les autres cas, vous recevrez un SMS vous informant de la mise à disposition de votre titre à la Préfecture.

Suivez l'avance de votre dossier sur <http://ants.gouv.fr> à l'aide de votre n° de titre.

Récépissé de dépôt

Le Préfet du Gers atteste que :

-

a déposé un dossier complet de demande de duplicata de permis de conduire .

Cachet